

## **COMPTE-RENDU : SÉANCE DU 12 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 05 mai 2022, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence, M. Hubert PARIS, Maire.

Présents : Hubert PARIS, Caroline BOURGOIN, Jennifer TEIXEIRA, Michel PAMPELUNE, Michel HUREAU, Florian LAFRESNAYE, Sébastien KNOLL, Dominique LECLERC, Céline ROBERT,

Absent : Mohammed KHARMOUDY

Secrétaire de séance : Michel PAMPELUNE

### **DEMANDE D'AJOUT D'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'ajout d'ordre du jour concernant la dotation pour dépréciation suivante :

- Prévoir un montant de 500 € au budget de la commune au compte 681.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés M. le Maire à ajouter l'ordre du jour qui sera évoqué en fin de séance.

### **DEMANDE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022**

M. le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le compte-rendu du 17 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2022 tel qu'il est rédigé.

### **CONVENTION SATESE (SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE LA STATION D'EPURATION)**

M. le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction de la convention SATESE proposée par le Département dans le domaine de l'assainissement. En complément des visites annuelles de VEOLIA dont nous avons rarement retourné. Il pourrait être bénéfique d'adhérer à la convention SATESE, convention de deux ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024) afin de se faire assister par le Département et plus particulièrement visite de contrôle de conformité, visite légère avec tests et analyses, visite courante réglementaire d'autosurveillance, bilan de fonctionnement. Le tarif proposé est de 0,41 € par habitant pour la période 2022-2024.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de reconduire la convention SATESE avec le département pour la période 2022-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité des présents et représentés M. le Maire à signer cette convention pour un tarif de 0,41 € par habitant.

### **PRESENTATION DE DIVERS DEVIS (PROJET 2022)**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal divers devis pour différents projets au sein de la Commune :

❖ **Changement et mise au norme de la porte d'entrée de la mairie :**

- Menuiserie GALPIN : 4 194 €
- Menuiserie DELAROUÉ : 5 574.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de la société Menuiserie GALPIN pour un montant de 4.194 € TTC.

❖ **Démoussage de la toiture de la salle des fêtes et du local technique :**

- SN GUILMIN : 7 249 €
- GUILMIN Régis : 6 240.89 €
- SAMSON Vincent : 8 760.12 €
- LD. Peinture : 4 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de l'entreprise GUILMIN Régis pour un montant de 6 240.89 € TTC.

❖ **Panneaux de signalisation nouvelle réglementation :**

- Traçage Service : 764 €
  
- Self Signal : 2 029.61 €
- Signalétique Vendômoise : 4 130.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Traçage service pour un montant de 764 € TTC et de la société Self Signal pour un montant de 2 029.61 € TTC.

❖ **Matériels pour l'agent technique :**

- Leroy Merlin : 1 923.58 € : Caisse à outil + casiers de rangement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de la société Leroy Merlin pour un montant de 1 923.58 € TTC.

❖ **3 Tables en bois pour la Commune :**

- Scierie de la Couarde : 683.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Scierie de la Couarde pour un montant de 683.78 € TTC.

❖ **Plancher mezzanine au local technique :**

- Scierie de la Couarde : 630.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité d'effectuer un autre devis à la Scierie du Chêne aux Moines à Artins.

❖ **Tôles et piliers pour l'appentis du local technique :**

- Scierie de la Couarde : 2 912.60 € : Tôles
- Scierie de la Couarde : 814.20 € : Piliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité de récupérer à l'ancienne Scierie de la commune, un appentis pour un montant de 800 € TTC.

❖ **Changement des pneus du tracteur communal :**

- CAILLEAU PNEUS : 1 407.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité d'accepter le devis le plus favorable au changement des pneus du tracteur communal.

## DELIBERATION DOTATION POUR DEPRECIATION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant la dotation pour dépréciation suivante :

- Prévoir un montant de 500 € au budget de la commune au compte 681.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la dotation pour dépréciation du montant de 500 € au compte 681 du budget de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Visite de Guy de Vanssay propriétaire du Château de Conflans sur l'Anille.
- ✓ Tableau des permanences du bureau de vote pour les Elections Législatives 2022.
- ✓ Enfouissement réseau Vallée aux Thermaux.

La séance est levée à 21 heures 47.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 07 juillet 2022 à 20 heures.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les membres présents.

